

N° CP *8e/53-06*  
Séance du *13* JUIL. *2006*


**PROGRAMME E058**  
**LANGUE ET CULTURE REGIONALES**  
**AIDE A L'ASSOCIATION « LANGUE ET CULTURE REGIONALES DU SUNDGAU »**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération 2006/I-8/04 du 10 décembre 2005 relative au BP 2006 Programme Langue et Culture Régionales 2006
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde une subvention de 1 600 € à l'Association Langue et Culture Régionales du Sundgau à ALTKIRCH
- cette somme sera prélevée sur le chapitre 65 Mission Langue et Culture Régionales fonction 28 programme E058 nature 6574 enveloppe 20306.

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet *1.8. JUIL. 2006*  
Publication *2.1. JUIL. 2006*  
Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
  
*Ludovic LIONS*

LE PRESIDENT

  
Charles BUTTNER

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

REÇU A LA PRÉFECTURE  
18 JUIL. 2006